**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

# Commune de MONTLAUR

*Nombre de membres*
- *afférents au conseil municipal : **15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 14*

Date de la convocation : 22/04/2014
Date d'affichage :

**Séance du 29 avril 2014**
**L'an deux mille quatorze**
**Et le vingt-neuf avril à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RIVEMALE Patrick, Maire.
Présents :
Etaient présents : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline, CADENET Patrick, DOMENGE Philippe, FAVRE Sandrine, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy.
Absente excusée : Mme DECUP-CAUMES Marie-Claude qui a donné procuration à M. ROUSSET Jean-François

Secrétaire de séance : Mme ALINAT Elodie

*Objet de la délibération N° 24-2014*
**Approbation du compte administratif 2013 – C.C.A.S**

Mme RAMONDENC Viviane, adjoint aux finances, présente le compte administratif 2013 :
Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote

Le résultat de l'exercice du compte administratif 2013 du budget C.C.A.S. s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :
Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €

Section d' Investissement :
Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €

Le conseil municipal est invité à délibérer sur le résultat de l'exercice du C.A. 2013 du budget C.C.A.S.
Le conseil municipal approuve le compte administratif 2013 du budget C.C.A.S.

Le compte administratif est annexé à la présente délibération. Le vote a eu lieu par chapitre.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.*
*Suivent les signatures au registre des membres présents*
*Pour copie conforme.*

Le Maire
Patrick RIVEMALE